



GUIDE DES PARENTS

CAMP YOUHOU ANGE-GARDIEN

Été 2022



TABLE DES MATIÈRES

COORDONNÉES IMPORTANTES	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
Fonctionnement relatif à l'inscription	3
Reçu d'impôt	3
Les heures d'animation du camp Youhou!	4
Procédures pour les arrivées et les départs	4
Code de vie du campeur Youhou!	5
Mesures COVID	5
À apporter quotidiennement	6
Code vestimentaire	6
Objets perdus	6
Objets personnels	6
Maladie	7
Administration des médicaments	7
Allergies	7
Baignade	8
Urgence	8
Coordonnées et informations	8
Sorties	8
Blessure	9



COORDONNÉES IMPORTANTES

Directeur des Camps Youhou!

Thomas Gagnon

Courriel : thomas.gagnon@youhou.zone

Coordonnatrice à la programmation Youhou!

Alexandra Ouellet

Courriel : alexandra.ouellet@youhou.zone

Coordonnatrice Youhou! Ange-Gardien

Érika Bachand

Courriel : coordo.ange@youhou.zone

Téléphone : (819)968-9354

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Fonctionnement relatif à l'inscription

1.1 Modalités d'inscription

Par internet: Il est possible de procéder à l'inscription via *Qidigo*. Il est possible d'y accéder par le site <http://youhou.zone/> pour y inscrire votre enfant.

1.2 Modification de l'inscription (ajout/annulation d'activité)

Procédure : Pour un ajout, vous devez retourner dans votre dossier et choisir l'activité en question comme lors de l'inscription initiale. Vous pouvez aussi le faire en personne avec l'aide d'Érika, la coordonnatrice.

Reçu d'impôt

Un lien internet vers votre relevé 24 vous sera acheminé par courriel dans les délais prescrits par la loi. Cependant, une directive du Ministère du Revenu nous oblige à demander le numéro d'assurance sociale de la personne à qui nous remettons le reçu. Si vous ne l'avez pas déjà fourni sur la fiche d'inscription, veuillez nous le transmettre le plus tôt possible. Faute de quoi, nous ne pourrons pas vous acheminer le relevé 24.



Les heures d'animation du camp Youhou!

Les heures d'animation régulières sont de **9h00 à 16h00**.

Les heures d'animation du service de garde sont de **7h00 à 9h00** et de **16h00 à 18h00**.

Veillez noter que les seules personnes autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s) sur le site d'animation sont les parents ou les personnes titulaires de l'enfant. Il est donc **obligatoire** de nous avvertir par téléphone au courant de la journée si une personne non autorisée vient chercher le ou les enfants en question. Un mot de passe déterminé par la ou les personnes titulaires de l'enfant sera requis afin de pouvoir quitter avec l'enfant.

Procédures pour les arrivées et les départs

4.1 Enfants non inscrits au service de garde

Si votre enfant peut quitter le site d'animation seul, vous devez en aviser l'équipe de coordination par courrier électronique. Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, il peut arriver à partir de 8h45 et il doit quitter pour 16h15.

4.2 École Jean XXIII

Arrivée: Le service de garde extérieure se fera dans la cour extérieure. Le débarcadère se trouve ainsi le long de la rue Saint-Jean. Vous pouvez stationner votre voiture quelques minutes aux endroits prévus afin de reconduire votre enfant à l'entrée accessible le long de la clôture. En cas de pluie, le service de garde se fera à l'intérieur. L'entrée se fera donc par la porte principale de l'école, également sur la rue Saint-Jean où vous retrouverez une affiche indiquant «service de garde intérieure».

Un animateur prendra la présence de votre enfant s'il arrive avant **8h45**. Après cette heure, vous pouvez laisser votre enfant se rendre à la cour extérieure pour la division des groupes qui aura lieu à **9h00**.

Départ: Vous attendez votre enfant au débarcadère le long de la rue Saint-Jean. Les enfants et les animateurs sortiront sur la cour pour **16h00**. En cas de pluie, vous pouvez attendre votre enfant devant la porte principale, celle avec une affiche où est indiqué «service de garde intérieure». Dans les deux cas, des animateurs se chargeront de venir vous voir et vous ramener votre enfant.



Code de vie du campeur Youhou!

1. Je respecte l'adulte et les autres enfants en gestes et en paroles;
2. Je respecte les lieux et le matériel mis à ma disposition;
3. Je respecte les règles sur les différents plateaux, dans les jeux et dans les déplacements;
4. Je respecte les règles de sécurité en tout temps;
5. J'évite la violence physique et verbale.

Nous avons le désir que chaque enfant puisse s'amuser et passer un bel été avec nous.

Dans le cas où votre enfant ne respecterait pas ces règles ou qu'il présenterait des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement, à sa propre sécurité et à celle du groupe ou que l'animateur n'arrive pas à assurer l'encadrement adéquat de son groupe, le Camp Youhou! préconisera les mesures disciplinaires suivantes :

1. La coordonnatrice remettra un avertissement écrit indiquant au parent le comportement nuisible de l'enfant. L'avertissement écrit devra être signé et retourné aux membres de la coordination dans les 24 heures qui suivent.
2. Si le problème persiste, un appel téléphonique mettant en relation la coordonnatrice et un parent sera fait. Le but de cet appel est de trouver une solution pour améliorer les comportements de l'enfant.
3. Si le problème persiste, une suspension d'une durée déterminée par l'équipe de coordination sera appliquée et le parent devra venir chercher son enfant dans les plus brefs délais.
4. Malgré les mesures, si le comportement ne s'améliore pas, l'enfant sera expulsé définitivement et le parent remboursé.

N.B : Un trouble du comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants, peut immédiatement conduire à l'application des mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion, et ce, sans avertissement.

La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier. C'est dans cette optique que nous traiterons toute problématique comportementale.

Mesures COVID

Les enfants ainsi que les animateurs porteront un masque lors des sorties dans les transports en commun. Toutefois, sur le site du camp, aucune obligation du port du masque est en vigueur. Nous continuons tout de même de prôner les saines habitudes au niveau de l'hygiène comme le lavage de mains fréquent. Les surfaces seront également désinfectées quotidiennement.



À apporter quotidiennement

Nous vous suggérons de placer tous les effets personnels, bien identifiés, de votre enfant dans un sac à dos. Il sera plus facile pour lui de transporter toutes ses choses.

Voici ce qu'on doit retrouver tous les jours dans le sac à dos et qui doit être identifié :

- Casquette ou chapeau;
- Maillot de bain;
- Casque de bain;
- Crème solaire (de préférence en vaporisateur);
- Serviette de plage;
- Boîte à lunch identifiée (comprenant un lunch froid et 2 collations saines);
- Souliers de course ou sandales fermées (obligatoire en tout temps).
- Une gourde personnelle (avec le nom inscrit)
- Désinfectant pour les mains *Optionnel*

Code vestimentaire

- Vêtements de sport ou tout vêtement permettant l'activité physique sans gêne;
- Souliers de course;
- Chapeau et/ou casquette.

Objets perdus

- Les objets perdus seront rassemblés dans un bac prévu à cet effet. Il sera accessible aux enfants quotidiennement.
- Les items non récupérés seront envoyés à un centre de partage à la fin de l'été.

Objets personnels

Un endroit spécifique sera attribué à chacun des groupes afin d'y déposer les effets personnels des enfants. Par contre, il est recommandé de laisser à la maison les objets personnels ayant une valeur financière ou sentimentale, car un risque de bris peut survenir dû aux activités dynamiques dans l'enceinte du camp.

N.B: Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.



Maladie

****Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :***

- Fièvre;
- Diarrhée;
- Vomissements au cours des 24 dernières heures;
- Éruption cutanée non diagnostiquée;
- Maladie infectieuse;
- Présence de parasites (poux).
- Perte d'odorat
- Étourdissement

Ou tout autre symptôme s'apparentant à ceux de la COVID-19

*Un remboursement est possible si l'enfant manque plus de deux jours, pour des raisons médicales, dans la même semaine.

Si certains symptômes liés à la Covid-19 sont découverts, l'enfant sera mis en salle d'isolement jusqu'à la venue d'un parent ou tuteur responsable.

Administration des médicaments

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les heures de camp de jour. Un formulaire d'administration des médicaments devra être rempli et remis à la coordonnatrice. Nous vous demandons également de fournir un contenant identifié dans lequel SEULEMENT le nombre de médicaments prévus pour une journée d'animation y sera inséré.

Il est de la responsabilité du parent de transmettre la posologie à appliquer aux animateurs.

Allergies

Le Camp Youhou! soutient la protection des enfants atteints d'allergie de toute sorte. Pour cette raison, nous vous demandons d'éviter les aliments contenant les ingrédients suivants:

- Arachides;
- Noix;
- Fruits de mer.

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination ainsi que les animateurs si votre enfant est atteint d'une allergie quelconque. De plus, l'enfant devra avoir EN TOUT TEMPS, un auto-injecteur d'épinéphrine sur lui dans un sac ventral.



Baignade

- La sécurité aquatique est assurée par un/une sauveteur en collaboration avec nos animateurs.
- Des animateurs font la surveillance des postes déterminés par l'équipe de coordination du Camp Youhou!. Ils ont donc un contact visuel en tout temps avec les enfants lors de la baignade.
- Les enfants iront à la piscine le mardi en après-midi.

Urgence

Le Camp Youhou! prendra la décision de transporter un enfant par ambulance s'il juge la situation nécessaire ou appropriée, pour une cause de maladie ou d'accident. Les frais encourus seront facturés aux parents. Les parents et les personnes à contacter en cas d'urgence sont les premiers à être appelés dans ces situations. Le camp Youhou! n'appellera les ambulances seulement si personne n'est rejoint.

Coordonnées et informations

Veillez nous informer de tout changement de coordonnées (adresse, téléphone) ou d'informations pertinentes (santé, allergie, médication) en avisant directement la coordonnatrice au coordo.angepardien@youhou.zone.

Sorties

Chaque mercredi, une sortie est offerte aux enfants pour le plaisir de tous. Suivant **un coût supplémentaire**, votre enfant pourra participer à la sortie offerte pendant la semaine. Vous pouvez aller voir les sorties offertes sur Qidigo directement au <https://www.qidigo.com/u/Youhou-Ange-Gardien-2022/activities/session>.

Durant cette sortie, les ratios enfants/animateurs seront diminués pour permettre une meilleure sécurité pour tous.

Le départ des enfants se fera de l'école Jean XXIII vers **9h30** et le retour au camp se fera vers **15h30**.

Les règles mentionnées plus haut lors des journées normales de camp de jour s'appliquent lors des sorties du mercredi.



Aucun repas chaud ne sera accepté lors des sorties puisque nous n'aurons pas accès à un micro-onde. Les consignes propres à chacune des sorties seront mentionnées dans le communiqué envoyé aux parents chaque semaine.

Pour les enfants qui ne vont pas à la sortie, des animateurs resteront au camp de jour pour passer une journée avec une thématique spéciale.

Blessure

Il est primordial de laisser dans le dossier de votre enfant plusieurs numéros de téléphone qui nous aideront à joindre un proche en cas d'urgence. Chaque animateur est formé en premiers soins et en réanimation cardiaque.

Voici les étapes auxquelles devront se soumettre les animateurs en cas de blessure :

- 1- Évaluer l'état de l'enfant et l'état des lieux.
- 2- Avertir un autre animateur et un membre de la coordination.
- 3- Administrer les premiers soins (*selon les compétences acquises*) avec une protection individuelle (un masque et des gants).
- 4- Si la blessure est majeure, un téléphone aux parents ou à la personne responsable de l'enfant sera fait. De plus, un transport en ambulance peut être une mesure d'urgence prise.
- 5- Remplir un rapport d'accident avec le plus de détails possibles et le remettre à un membre de l'équipe de coordination.

*Les suivis seront effectués par un membre de l'équipe de coordination du camp de jour.

En vous souhaitant un bel été!

L'équipe Youhou! 2022

